

**Conseil départemental
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations**

Rapport N° 2022-S06-1-5

Réunion du 24 juin 2022

Objet : Budget supplémentaire 2022 du budget principal

Commission : 1ère Commission (finances, affaires générales, SDIS, dialogue social)

Direction : Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

Résumé : Le présent rapport a pour objet de présenter le budget supplémentaire 2022 du budget principal pour un montant de 118,97 M€.

Budget supplémentaire budget principal

Un budget supplémentaire a juridiquement, un double objet :

- un objet obligatoire, à savoir reprendre les résultats de l'exercice précédent ;
- un objet facultatif avec des ajustements des inscriptions du budget primitif.

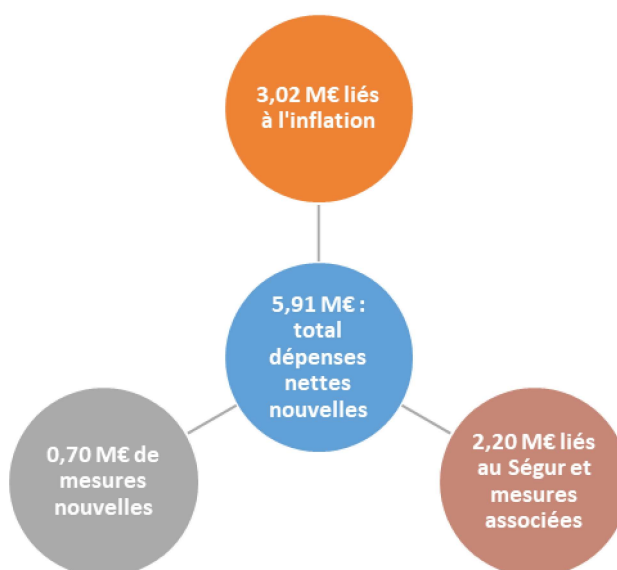
C'est ainsi que ce budget supplémentaire constatera la reprise des résultats du compte administratif précédemment adopté, permettant un ajustement important sur le recours à l'emprunt au titre de l'exercice 2022.

Au-delà de ces considérations techniques, ce budget supplémentaire proposé au vote de la session du 10 juin 2022 permet de tenir compte :

- pour 2,20 M€ nets des recettes de l'Etat ou de la CNSA, des conséquences financières des accords du Ségur pour les personnels médico-sociaux et socio-éducatifs, qu'il s'agit des salariés des structures financées par le Département ou des agents départementaux, montant qui s'ajoute aux mesures déjà budgétées au BP ou financées par redéploiement, à savoir 2,4 M€ ;
- pour 3,02 M€, de l'inflation liée à la situation internationale : prix de l'énergie et des matières premières, supportés directement ou indirectement par le Département (collèges, transport adapté...), provision pour la revalorisation du point d'indice en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires ;
- pour 0,70 M€ de décisions ou actions nouvelles : augmentation du nombre des apprentis et des emplois aidés, achat de livres pour les collégiens, projet de parcours illuminé au château d'Harcourt...

Cette prise en compte de l'actualité la plus récente permet ainsi de conforter la sincérité budgétaire et la fonction de pilotage dont le budget est le support.

C'est ainsi que, faisant abstraction de la reprise des résultats, les charges nouvelles nettes des éventuelles recettes associées se présentent schématiquement de la façon suivante:



Cette présentation fait abstraction des ajustements des recettes globalisées. Il s'agit notamment un ajustement technique des recettes de la TVA qui nous ont été notifiées (- 2,6 M€), dans l'attente d'une notification de fin d'année qui tiendra compte du produit réel de TVA encaissé par l'Etat courant 2022.

De façon plus détaillée, en envisageant les agrégats budgétaires essentiels, le projet de budget supplémentaire est équilibré à 118,97 M€ comme précisé ci-dessous.

M€ Objet	Mouvement du BS	
	Dépenses	Recettes
Demandes : Ségur, inflation, revalorisation...	9,18	0,61
Affectation du résultat en fonctionnement		33,28
Virement de section à section	24,70	
Total fonctionnement	33,88	33,88
Investissement (hors emprunt)	-7,31	-0,06
Emprunts		-31,95
Virement de section à section		24,70
Déficit et affectation du résultat en investissement	92,40	92,40
Total investissement	85,09	85,09
Total	118,97	118,97

Ce volume budgétaire prend en compte tant les dépenses nouvelles que les mouvements attachés à la reprise du résultat.

Les opérations réelles s'élèvent à + 9,2 M€ en dépenses nouvelles de fonctionnement et - 7,3 M€ en dépenses d'investissement.

L'exercice 2021 présente un solde positif d'exécution de la section de fonctionnement de 125,7 M€, un solde négatif d'investissement de 92,4 M€, d'où un solde positif général de 33,3 M€ (résultat du compte administratif 2021 approuvé également lors de cette session). Ce solde excédentaire de 33,3 M€ est affecté en recettes de fonctionnement.

La reprise du résultat 2021 à hauteur de 33,3 M€ permet pour l'essentiel de réduire l'inscription d'emprunt (-31,9 M€), mais également de financer les inscriptions supplémentaires nettes des recettes.

Sous l'angle financier, ce budget emporte aussi des impacts sur l'épargne brute résumés par le tableau ci-dessous :

M€	Montant
Epargne brute au BP	69,28
Ajustement des recettes globalisées (notamment TVA)	-2,66
Conséquences de l'inflation	-3,02
Revalorisation du personnel œuvrant dans le secteur social	-2,20
Ajustement lié aux mesures nouvelles	-0,70
Epargne brute au BP+BS	60,71

En investissement et toujours sous l'angle financier, le recours à l'emprunt est fortement impacté par les résultats mais aussi par les ajustements de l'investissement :

M€	Montant
Recours à l'emprunt au BP	106,88
Impacts des résultats	-33,28

Ajustements des investissements (dépenses- recettes)	-7,25
Diminution de l'épargne brute	8,58
Recours à l'emprunt au BP + BS	74,93

En annexe, le rapport de présentation ainsi que la maquette réglementaire du budgétaire supplémentaire précisent les montants de l'ensemble des ajustements.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces propositions sur la synthèse des propositions mentionnées ci-dessous et de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-dessous :

SYNTHESE DES PROPOSITIONS:

FONCTIONNEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	9 184 672,00	608 756,55
Reprise des résultats N-1		
Affectation du résultat en fonctionnement		33 275 338,40
TOTAL FONCTION MVT REEL	9 184 672,00	33 884 094,95
Opérations d'ordre	24 699 422,95	-
Amortissements	-	-
Equilibre de la section - Virement à la section d'investissement	24 699 422,95	
TOTAL	33 884 094,95	33 884 094,95

INVESTISSEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles (hors emprunt)	- 7 310 788,70	- 63 800,00
Reprise des résultats N-1 et affectation du résultat en investissement	92 397 592,71	92 397 592,71
Emprunts		- 31 946 411,65
TOTAL INVESTISSEMENT MVT REEL hors emprunt	85 086 804,01	92 333 792,71
Opérations d'ordre	-	24 699 422,95
Equilibre de la section - Virement de la section de fonctionnement		24 699 422,95
TOTAL GENERAL TOUTE SECTION	118 970 898,96	118 970 898,96

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental

**Décide
à l'unanimité
des suffrages exprimés**

- d'adopter le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure relatif à : "Budget supplémentaire 2022 – Budget principal" ;
- de reporter le résultat déficitaire d'investissement de 92 397 592,71 €, au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élevant à un montant total de 125 672 931,11 € :
 - au besoin de financement de la section d'investissement pour 92 397 592,71 €, au compte de recette d'investissement 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" ;
 - en recettes de fonctionnement, le solde, soit 33 275 338,40 €, au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté" du budget de l'exercice 2022.
- d'approuver, conformément à la maquette budgétaire jointe le budget supplémentaire 2022 de la manière suivante :

SYNTHESE DES PROPOSITIONS :

FONCTIONNEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	9 184 672,00	608 756,55
Reprise des résultats N-1		
Affectation du résultat en fonctionnement		33 275 338,40
TOTAL FONCTION MVT REEL	9 184 672,00	33 884 094,95
Opérations d'ordre	24 699 422,95	-
Amortissements	-	-
Equilibre de la section - Virement à la section d'investissement	24 699 422,95	
TOTAL	33 884 094,95	33 884 094,95

INVESTISSEMENT

Objet	MONTANTS	
	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles (hors emprunt)	- 7 310 788,70	- 63 800,00
Reprise des résultats N-1 et affectation du résultat en investissement	92 397 592,71	92 397 592,71
Emprunts		- 31 946 411,65
TOTAL INVESTISSEMENT MVT REEL hors emprunt	85 086 804,01	92 333 792,71
Opérations d'ordre	-	24 699 422,95
Equilibre de la section - Virement de la section de fonctionnement		24 699 422,95
TOTAL GENERAL TOUTE SECTION	118 970 898,96	118 970 898,96

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental

Sébastien LECORNU

Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 29/06/2022



A/R de la télétransmission : 027-222702292-20220624-100281-DE-1-1

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date d'affichage : 29/06/2022

Détail du vote

39 pour :

Mme Stéphanie AUGER, Mme Karène BEAUVILLARD, M. Sylvain BONENFANT, Mme Colette BONNARD, M. Sylvain BOREGGIO, Mme Liliane BOURGEOIS, Mme Cécile CARON, M. Christophe CHAMBON, M. Gérard CHÉRON, Mme Françoise COLLEMARE, Mme Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, Mme Angèle DELAPLACE, Mme Julie DESPLAT, M. Frédéric DUCHÉ, Mme Myriam DUTEIL, M. Thomas ELEXHAUSER, M. Michel FRANÇOIS, Mme Florence GAUTIER, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, M. Nicolas GRAVELLE, M. Xavier HUBERT, M. Daniel JUBERT, Mme Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Sébastien LECORNU, M. Jean-Paul LEGENDRE, M. Pascal LEHONGRE, Mme Diane LESEIGNEUR, M. Manuel ORDONEZ, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Alexandre RASSAËRT, Mme Martine SAINT-LAURENT, M. Marcel SAPOWICZ, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, Mme Anne TERLEZ, Mme Marie-Lyne VAGNER.

7 abstentions :

Mme Nathalie BETTON, M. Francis COUREL, Mme Maryannick DESHAYES, M. Marc-Antoine JAMET, Mme Janick LÉGER, M. Arnaud LEVITRE, M. Mickael ONO DIT BIOT.